



COMMUNE DE TOURRETTES

DÉPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le VINGT-ET-JUN JANVIER

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/01/2025 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 21 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 19 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - B. MONTAGNE - Adjoint

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – J.L. GIRAUD - S. LAINE - N. DEDULLE LELUIN - E. MENUT - C. MENARD – N. PIGAGLIO - J. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

Absents : A. CARRU MARTEL (pouvoir à E. Bisque Lavorgna), A. RASKIN (pouvoir à S. ALLEG), M. RAYNAUD (pouvoir à G. BARRA), J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE), R. MARTEL TRIGANCE, M. MARTEAU

Décision modificative n° 3 – BUDGET DE LA COMMUNE M57

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il convient d'abonder le chapitre 011 (cf. tableau ci-dessous), pour maintenir le budget de la commune en équilibre :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-611 : Contrats de prestation de services	0 €	90 000 €	0 €	0 €
D-65311 : Indemnités de fonction (élus)	5 000 €	0 €	0 €	0 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	13 000 €	0 €	0 €	0 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	18 000 €	0 €	0 €	0 €
R-73123 : Taxe com. Add./droits de mutations ou taxe publicité foncière	0 €	0 €	0 €	45 000 €
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0 €	0 €	0 €	9 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	36 000 €	90 000 €	0 €	54 000 €
TOTAL GENERAL		54 000 €		54 000 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°3 au budget de la commune M57, telle que présentée dans le tableau.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Sylvie ALLEG

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr